

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU MERCREDI 23 JUIN 2010

L'an deux mille dix, le mercredi vingt trois juin, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Contes, Maison Pour tous, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, conseiller général des Alpes-Maritimes, Maire de Contes.

Etaient présents : Messieurs Francis Tujague, Pierre Donadey, Marc Morini, Michel Guidi, Pierre-Charles Maria, Maurice Lavagna, Joël Gosse, Noël Albin, Edmond Mari, Stéphane Sainsaulieu, Mesdames Ghislaine Peronnet, Anne-Marie Dubois, Messieurs Christian Dragoni, Bernard Baraja, Mesdames Anne-Marie Clapier, Evelyne Laborde, Monsieur Nicolas Mouchnino, Mesdames Anne-Marie Sambe, Danielle Mocanu, Monsieur Jacques Saulay, Mesdames Geneviève Bach, Françoise Lemaire, Monsieur Alain Michellis, Madame Marie-José Sola, Messieurs Jean-Claude Vallauri, Raphaël Simon, Gilles Reynaud, André Gal, Jean-Pierre Nocentini, Yves Lalue, Madame Ariane Scandola, Messieurs Jean-Marie Franco, Alain Giordan, Madame Sylvie Gantelme, Messieurs Georges Blanc et Michaël Albin formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Lottier par Madame Evelyne Laborde, Monsieur Jean Nicolas par Monsieur André Gal, Madame Martine Brun par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Pierre Buthiaux par Madame Danielle Mocanu, Madame Anita Bernard par Monsieur Edmond Mari, Monsieur Gérard De Zordo par Madame Françoise Lemaire.

Absents excusés : Messieurs Jean-Michel Raschi, Christian Carletto, Antoine Curau, Michel Calmet, Richard Dersahakian, Charles Robaut.

Madame Marie-José Sola a été nommée secrétaire de séance.

En préambule, le président évoque les intempéries de ces derniers jours qui ont gravement touché le département du Var, provoquant dans de nombreuses communes des inondations souvent catastrophiques. Il propose de manifester la solidarité du pays des Paillons en débloquant une aide exceptionnelle de 3 000 € qui sera versée l'association des maires du Var.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Le président informe ensuite l'assemblée du commencement des travaux du lycée de Drap. C'est l'aboutissement des nombreuses initiatives prises, souligne-t-il, afin que soit enfin concrétisé ce projet essentiel pour l'avenir des jeunes. Un point noir subsiste cependant avec l'annonce du recteur qui dit ne pas disposer de postes supplémentaires d'enseignants pour doter ce futur établissement.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président propose d'y ajouter un point portant sur la révision du PPR inondation de Contes dans le périmètre limité au secteur du vallon de Miaglia. L'avis de la communauté de communes est en effet requis. Le donner dès maintenant permet de ne pas prendre de retard dans ce dossier lié à la construction de la salle de spectacle communautaire.

L'assemblée donne son accord pour que ce point soit traité.

Ordre du jour :

1/ Déchets ménagers :

- Attribution du marché d'acquisition de deux micro-bennes
- Attribution du marché d'acquisition deux VL plateaux pour la collecte des encombrants
- Attribution du marché de marché de réception et de transport des ordures ménagères
- Encombrants : tarification de la mise à disposition de bennes auprès des particuliers

2/ Travaux communautaires :

- Le point sur les opérations en cours
- Stade de football : avenant au marché et demande de subvention au CNDS (jeunesse et sports)

3/ Enfance et jeunesse

- Evolution du Relais Accueil Petite Enfance

- Service public des crèches : fixation du montant de la vacation horaire des médecins assurant la surveillance médicale dans les structures multi accueil du pays des Paillons

4/ Dissolution du syndicat Sophia Alpes-Maritimes

5/ Personnel communautaire

- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe

- Création d'un comité d'œuvre sociale et culturel : approbation des statuts et désignation des représentants des élus

6/ Révision n°1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRi) de Contes dans le périmètre limité au secteur du vallon de Miaglia : avis de la communauté de communes

7/ Information sur les décisions prises par le bureau communautaire

8/ Information sur les arrêtés communautaires

Déchets ménager

Le président passe la parole à Monsieur Pierre-Charles Maria

Attribution du marché d'acquisition de deux micro-bennes

Monsieur Pierre-Charles Maria rappelle qu'une consultation d'entreprises a été lancée selon la procédure d'appel d'offres pour la passation d'un marché de fourniture relatif à l'acquisition de deux micro-bennes destinées à la collecte des déchets ménagers, sur la base de deux lots :

- Lot 1 : Deux châssis/cabine de 3,5 tonnes chacun ;

- Lot 2 : Deux caissons/lève conteneurs d'une capacité d'environ 5m³ chacun.

Au terme de cette mise en concurrence, il propose de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 23 juin 2010, et de retenir :

- la société NISS VI' pour le lot 1, au prix de 39 200 € HT (non compris les frais d'immatriculation) ;

- la société Provence Benne pour le lot 2, au prix de 64 000 € HT.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Attribution du marché d'acquisition deux VL plateaux pour la collecte des encombrants

Depuis avril dernier, rappelle Monsieur Pierre-Charles Maria, la collecte des encombrants est assurée en régie directe sur les communes de Cantaron et Peillon. Afin d'être en mesure d'étendre ce service à de nouvelles communes, il convient d'acquérir deux véhicules VL plateau, équipés d'un hayon élévateur, de même type que celui actuellement utilisé. Pour ce faire une consultation d'entreprises a été lancée.

Au terme de cette mise en concurrence, indique Monsieur Pierre-Charles Maria, deux offres ont été reçues et soumises à l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 23 juin dernier. Cette dernière s'est prononcé en faveur de la société NISS VI' qui présente l'offre la mieux disante au regard des critères établis, pour un montant de 59 800 € HT les deux véhicules. Monsieur Pierre-Charles Maria propose de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité, le conseil communautaire autorisant le président à signer le marché d'acquisition de deux VL plateaux avec la société NISS VI', au prix de 59 800 € HT.

Attribution du marché de réception et de transport des ordures ménagères

Monsieur Pierre-Charles Maria rappelle qu'une consultation d'entreprises a été lancée selon la procédure d'appel d'offres pour la passation d'un marché de réception et de transport des déchets ménagers et assimilés pendant les périodes où l'entreprise Sonitherm ne peut recevoir les ordures ménagères. Seule la société Sud Est Assainissement a répondu à cette consultation en proposant d'acheminer les déchets à Septèmes les Vallons, dans les Bouches du Rhône, sur la base d'un prix de 60,50 € HT la tonne, en augmentation par rapport à celui actuellement pratiqué. L'offre de Sud Est Assainissement, précise Monsieur Pierre-Charles Maria, détaille d'autres sites de traitement dont certains sont encore plus éloignés et donc d'un coût plus élevé, d'autres plus proches, tels Le Broc et Antibes mais dans l'incapacité d'accueillir aujourd'hui les déchets du pays des Paillons.

En réponse à Monsieur Alain Giordan qui demande si le choix du lieu de traitement est laissé au bon vouloir de la société Sud Est Assainissement, Monsieur Pierre-Charles Maria indique que le site retenu est celui de Septèmes les Vallons. Les autres sites sont intégrés au marché en solution de secours.

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, autorisent le président à signer le marché de réception et de transport des déchets ménagers et assimilés, pendant les périodes où l'entreprise Sonitherm ne peut recevoir les ordures ménagères, avec la société Sud Est Assainissement, aux prix détaillés dans le tableau ci-dessous, en fonction des sites de traitement et des tranches horaires de réception.

Lieu de réception	Site de traitement	Jour	Nuit, dimanche et fériés
		Prix HT/tonne	Prix HT/tonne
Quai Véolia de Drap	Septèmes-les-Vallons (13240)	60,50 €	66,20 €
	Ventavon (05300)	81,00 €	86,70 €
	Chatuzange-le-Goubet (26300)	100,00 €	105,70 €
	Le Broc (06510)	39,80 €	45,50 €
	Antibes (06600)	29,10 €	34,80 €

Encombrants : tarification de la mise à disposition de bennes auprès des particuliers

Monsieur Pierre-Charles Maria rappelle qu'un marché de mise à disposition de bennes auprès de particuliers qui ont un volume important d'encombrants à évacuer a été signé avec la société Compactage Niçois, au prix de 200 € la benne auxquels s'ajoutent 120 € la tonne de traitement. Pour autant, aucune décision n'a été prise quant à la participation des futurs bénéficiaires. Le bureau, indique Monsieur Pierre-Charles Maria, a débattu de cette question et propose de facturer 100 € les 48 heures d'utilisation de cette benne à encombrants dont la capacité est d'environ 30 m³, jugeant utile de ne pas rendre gratuitement ce service tout en appliquant un tarif abordable qui soit incitatif et non dissuasif.

Monsieur Pierre-Charles Maria précise que les entreprises ne pourront pas en bénéficier, rappelant à ce propos que la communauté de communes ne souhaite pas être en concurrence avec les sites qui accueillent les industriels, tels celui de Drap.

Monsieur Jean-Claude Vallauri évoque le risque que les bennes soient remplies par d'autres administrés que ceux qui les ont commandées et demande si les déchets de chantiers pourront y être déposés.

En réponse, Monsieur Pierre-Charles Maria indique que ces bennes seront, chaque fois que possible, déposées chez le particulier et que les déchets de chantiers n'y seront pas autorisés. En fait, elles serviront à vider les caves, ou greniers des divers meubles et encombrants à l'occasion de travaux, d'une accession à la propriété, d'un déménagement...

Le président ajoute que ce service sera rendu sous réserve d'un certain nombre de conditions qui portent sur le motif de la demande expliquant pourquoi les encombrants ne peuvent être collectés par le service habituel, sur le fait qu'ils soient conformes à la réglementation et sur le lieu de stationnement de la benne qui ne doit pas occasionner de gêne.

Il met, ensuite aux voix, la proposition de tarification à 100 €. Elle est adoptée à l'unanimité.

Travaux communautaires :

Le président passe la parole à Monsieur Maurice Lavagna.

Le point sur les opérations en cours

Monsieur Maurice Lavagna détaille les différents chantiers communautaires.

- Stade de football de Drap

Les travaux ont pris leur rythme de croisière, souligne-t-il, avec l'achèvement de la consolidation du sol, opération impressionnante mise en oeuvre par des engins imposants capables de mélanger la terre et le ciment à plus de 6 mètres de profondeur. Le démarrage de la microberlinoise posée sur micropieux, ainsi que celui du mur de soutènement du canal, est programmé pour la 1^{ère} quinzaine de juillet. La durée de ces travaux sera de 5 à 8 semaines.

- Salle polyvalente de Drap

Il s'agit d'une opération qui est également sur les rails, indique Monsieur Maurice Lavagna, avec l'obtention du permis de démolir les vieux bâtiments implantés sur le terrain et la réalisation quasi achevée des dossiers de consultation des entreprises. Ainsi le lancement de l'appel d'offres se fera sous peu ce qui permet de prévoir le démarrage des travaux fin 2010.

- Salle polyvalente de Berre les Alpes

Après avoir remercié la communauté de communes d'avoir accepté de porter ce projet, Monsieur Maurice Lavagna précise que le permis de construire a été obtenu, que les dossiers de consultation des entreprises sont en voie d'être finalisés ce qui induit un démarrage du chantier d'ici la fin de l'année.

- Structure multi-accueil et locaux communautaires de Blausasc

La modification du POS ayant été menée à terme, un nouveau permis de construire sera déposé début juillet et les dossiers de consultation des entreprises disponibles sous peu. La encore, la construction devrait débuter avant la fin de l'année, souligne Monsieur Maurice Lavagna.

- Exploitation maraîchère

Il s'agit d'une opération qui se situe à Contes, indique Monsieur Maurice Lavagna. Le permis de construire ayant été obtenu, les travaux sont prévus, comme pour les trois précédents projets, fin 2010.

Il conclut en ajoutant que le 28 juin démarrent les travaux de mise en sécurité de la route du Rémorian, que ceux de la route des Mortissons seront réceptionnés le 3 juillet et que la rénovation du local communautaire acquis à L'Escarène est achevée.

Le président tient à insister sur la nécessité de tout mettre en oeuvre pour que les ordres de service des projets inscrits dans le contrat de plan soient signés avant le 31 décembre 2012, date limite pour percevoir les subventions départementales, et qu'à cet effet toute les démarches de cession, acquisition ou servitudes relatives aux terrains soient achevées.

Stade de football

Monsieur Maurice Lavagna indique qu'il convient, au vu du nouveau coût de réalisation du stade de football évalué à 1 200 000 €, de modifier la demande de subvention déposée auprès de Jeunesse et Sports selon le plan de financement suivant :

Subvention conseil général :	734 500 €
Subvention conseil régional :	40 500 €
Subvention Fédération Française de Foot :	29 500 €
Subvention Etat (CNDS) :	155 500 €
Autofinancement :	240 000 € HT
Coût de l'opération :	1 200 000 € HT

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Enfance et jeunesse

Le président donne la parole à Monsieur Noël Albin.

Evolution du Relais Accueil Petite Enfance (RAPE)

Monsieur Noël Albin, précise, au préalable, que le Relais Accueil Petite Enfance (RAPE) est la nouvelle dénomination du Relais Assistantes maternelles (RAM). Ses missions n'en sont pas pour autant modifiées : conseil aux parents et aux assistants maternels, actions d'information, animations collectives qui permettent une socialisation des jeunes enfants. Il fait, ensuite, état de quelques chiffres témoignant de l'augmentation constante de l'activité de ce service avec, notamment, un nombre d'assistants maternels qui est passé d'une quarantaine en 2005 à près de 70 en 2009, un nombre d'enfants accueillis qui a évolué sur cinq ans de 130 à près de 250 et des actions d'animation qui ont progressé de plus de 60%. Ces données, souligne-t-il, démontre une véritable dynamique pour un mode de garde apprécié par un nombre croissant de familles. Pour pouvoir poursuivre cette dynamique, des moyens humains et matériels s'avèrent nécessaires. Ainsi, indique Monsieur Noël Albin, il conviendrait de passer de 1,3 équivalents temps plein à 2 équivalents temps plein ce qui engendre une charge supplémentaire annuelle de 5 900 €, une fois les subventions CAF déduites. Par ailleurs, les locaux actuels ne permettent plus d'accueillir correctement les assistants maternels et les enfants pour les activités hebdomadaires. La recherche de nouveaux locaux a conduit à retenir une location privée, à proximité directe de la crèche de Contes, pour 800 € mensuels auxquels s'ajoutent 200 € de charges mensuelles intégrant les fluides. L'animation y sera transférée et les bureaux maintenus dans l'actuel siège du RAPE.

Monsieur Noël Albin demande aux membres du conseil de se prononcer sur ces deux propositions.
Mises aux voix, elles sont adoptées à l'unanimité.

Madame Françoise Lemaire fait remarquer que la location de locaux supplémentaires est une solution temporaire en attendant l'ouverture de la crèche de Blausasc dans laquelle il est prévu d'installer le RAPE. Elle ajoute que les conditions d'accueil des enfants ne sont plus viables et posent un problème de sécurité. S'il n'y avait pas de possibilité de louer d'autres locaux, il faudrait scinder les groupes ce qui engendrerait soit une augmentation plus importante encore des postes d'animation, soit une diminution de l'activité.

Service public des crèches : fixation du montant de la vacation horaire des médecins assurant la surveillance médicale dans les structures multi accueil du pays des Paillons

Monsieur Noël Albin rappelle que la surveillance médicale des enfants accueillis dans les crèches de Contes et Drap est effectuée par deux médecins assurant, chacun, deux heures hebdomadaires de vacation. Il indique que ces médecins étaient rémunérés 25 € nets de l'heure par l'association « Petite Enfance du Pays des Paillons » lorsqu'elle était chargée de la gestion des deux établissements. Afin de maintenir ce montant d'honoraires, qu'on ne peut qualifier d'excessif, Monsieur Noël Albin propose de fixer la vacation des médecins à 30 € brut de l'heure.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Dissolution du syndicat Sophia Alpes-Maritimes

Le président donne la parole à Monsieur Michel Guidi qui indique que ce syndicat, auquel la communauté de communes a adhéré, a été créé en 2005 pour développer de la prospective économique dans le département. Aujourd'hui, il fait l'objet d'une intention de cessation d'activité suite à la réorganisation territoriale qui vise à rationaliser et simplifier le nombre de structures départementales en regroupant les compétences et moyens d'intervention.

Monsieur Michel Guidi propose d'approuver cette dissolution et les dispositions qui en résultent : transfert à titre gratuit au conseil général de la propriété des biens meubles figurant à l'actif du syndicat mixte, répartition de l'excédent de clôture entre les membres, suppression des 4 postes ouverts au sein du syndicat mixte dont seulement deux sont pourvus à ce jour, licenciement des 2 agents non titulaires actuellement sous contrat aux postes de directeur et d'assistante.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Le président ajoute que le conseil général, qui avait créé Sophia Alpes-Maritimes (SAM), a décidé de réduire le nombre de syndicats mixtes qui ont des missions similaires. Ainsi, à côté du SAM, existe le TEAM Côte d'Azur qui a le même objet. Il s'agit donc d'une économie justifiée.

Personnel communautaire

▪ Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe

Suite à la décision d'augmenter les moyens humains affectés au RAPE, le président indique qu'il est nécessaire de recruter un nouvel agent. Pour ce faire, il propose l'ouverture d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet de 24,5/35^{ème}.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

▪ Crédit d'un comité d'œuvre sociale et culturel : approbation des statuts et désignation des représentants des élus

Le président rappelle que le personnel communautaire bénéficiait jusqu'à ce jour des actions et activités mises en place par le service social des employés des collectivités territoriales et des associations de Contes, la communauté de communes lui allouant, pour ce faire, une subvention annuelle. Suite à l'intégration du personnel des crèches qui avait son propre service social intitulé comité d'action sociale et culturel, et à la demande des agents de la communauté de communes, le président propose d'intégrer ce comité dont les statuts ont été modifiés en assemblée générale du 25 mai 2010. Il donne lecture des dits statuts qui prévoient entre autre :

- Les missions : gestion de l'action sociale, culturelle, sportive, de solidarité et de loisirs en faveur des personnels des collectivités et organismes assurant une mission de service public sur le territoire du pays des Paillons
- Les personnels concernés : les agents titulaires, stagiaires, auxiliaires ou contractuels à temps complet ou non complet, les personnels de droit privé, les personnels retraités
- les collectivités et organismes membres : actuellement la communauté de communes du pays des Paillons et l'association pour le développement du pays des Paillons
- La composition du comité de gestion qui prévoit la parité employeurs/employés avec cinq représentants du conseil communautaire
- la composition du bureau (également paritaire) : un président représentant le collège employeurs, un vice-président représentant les collège employés, un secrétaire et un trésorier.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer au comité d'action sociale et culturelle des personnels des services publics du pays des Paillons et en approuve les statuts.

Il désigne, pour siéger au comité de gestion de la dite association, en tant que représentants des membres employeurs : Messieurs Francis Tujague, Alain Giordan, Mesdames Ghislaine Peronnet, Anne-Marie Clapier et Anne-Marie Sambe.

Révision n°1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRi) de Contes dans le périmètre limité au secteur du vallon de Miaglia

Le président passe la parole à Monsieur Edmond Mari qui indique que la communauté de communes du pays des Paillons en tant que personne publique associée doit formuler un avis sur le projet de révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRi) de la commune de Contes. Il précise que cette révision du PPRi a pour objectif de tenir compte des travaux engagés par la commune de Contes pour réduire le risque d'inondation centennale dans le secteur du vallon de Miaglia. Ainsi, souligne Monsieur Edmond Mari, l'intérêt communautaire est en jeu puisque c'est dans ce secteur que doit être implantée la salle de spectacle.

Il détaille ensuite les travaux effectués par la ville de Contes suite à l'étude hydrologique et hydraulique réalisée par le cabinet Risser : reconfiguration du profil du vallon, reprises de buses anciennes sous dimensionnées, remodelage de terrains en rive droite à l'amont de l'ouvrage pour éviter une surverse au niveau du gymnase. Ces travaux ont été réceptionnés le 23 avril dernier en présence des services de l'Etat. Actuellement, poursuit Monsieur Edmond Mari, ce secteur se situe en zone bleue d'aléa modéré, comprenant une liste d'établissements inconstructibles et une clause qui prévoit que le bâti n'excède pas 30% du foncier pour limiter l'imperméabilisation des sols. La révision du PPRi permettra de passer une partie du secteur en zone blanche et le reste en zone bleue exceptionnelle, de modifier la liste des établissements interdits et de porter à 50% du foncier la superficie du bâti construit.

Après avoir précisé qu'une réunion des personnes publiques associées est fixée au 1^{er} juillet, Monsieur Edmond Mari propose au conseil de donner un avis favorable à cette révision n°1 du PPRi de la commune de Contes sur le périmètre du vallon de Miaglia.

Madame Anne-Marie Dubois tient à faire remarquer que le risque d'inondation existe toujours, même en zone bleue exceptionnelle. Bien que ne connaissant pas les contraintes exactes de cette classification, elle souhaite que la conception des bâtiments qui seront érigés dans ce secteur tienne compte des possibilités de débordements du vallon.

En réponse, Monsieur Edmond Mari souligne que les travaux effectués permettent que ce secteur soit à l'abri d'une crue centennale. Pour ce qui concerne le risque d'une crue millénale, il n'est jamais pris en compte dans les PPR, mais les prescriptions pour la construction de bâtiments prévoient un mètre de plus que ce qui correspond à une crue centennale.

Le président, après avoir ajouté quelques précisions sur les nouvelles prescriptions résultant de la révision du PPRi, met au voix la proposition d'avis favorable énoncée par Monsieur Edmond Mari.

Elle est adoptée par 41 voix pour et 1 abstention.

Information sur les décisions prises par le bureau communautaire

Le président donne la parole à Monsieur Pierre Donadey qui fait état des décisions prises par le bureau.

1/ Signature avec l'entreprise CEDIS du marché à bon de commande relatif à l'achat de produits d'entretien pour le nettoyage des véhicules de collecte des déchets et des bacs à ordures ménagères, sur la base des coûts suivants :

- Détergeant dégraissant pour véhicules : 1,75 € / litre pour un conditionnement de 220 litres
- Détergeant désinfectant pour le lavage des bacs : 1,02 € / litre pour un conditionnement de 220 litres
- Anti-tartre : 1,16 € / litre pour un conditionnement de 5 litres

2/ Salle de spectacle de Contes :

- Signature avec l'entreprise Véritas du marché de contrôle technique (CT) au prix de 9 485,00 € HT.
- Lancement d'une consultation d'entreprises selon la procédure adaptée, pour la passation du marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (CSPS).

3/ Salle polyvalente et de spectacle de Drap

- Lancement d'une consultation d'entreprises selon la procédure adaptée pour la passation d'un marché relatif à la démolition et au démontage de bâtiments implantés sur le terrain d'assise, sur la base de deux lots : démolition de l'ancienne médiathèque et d'un préfabriqué ; démontage d'un hangar sans cloison.
- Signature de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre, consécutif à l'augmentation du coût des travaux établi à l'APD à 1 995 850,00 € HT. Cet avenant porte le forfait de rémunération du maître d'œuvre, qui s'élevait à 198 400,00 €, à 219 551,80 € HT.

4/ Signature de l'avenant n°2 au marché passé avec le bureau d'étude Eureca pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial du pays des Paillons, en vue de proroger au 30 juin 2011 la date d'échéance de l'élaboration du SCoT et de mettre à jour les supports de communication (plaquettes et panneaux) qui seront utilisés pour les réunions de concertation publiques prévues à Peille et dans les deux cantons. Le coût de cet avenant s'élève 9 300,00 € HT.

5/ Signature du marché de travaux portant sur la réalisation d'une microberlinoise sur micropieux, destinée à consolider la stabilité du terrain de football à Drap, avec l'entreprise HC Méditerranée pour un montant de travaux de 72 564,00 € HT.

6/ Signature d'un avenant au marché de travaux d'aménagement du local communautaire situé à L'Escarène, passé avec l'Entreprise Méditerranée de Maçonnerie, pour un montant de 1 770,00 € HT. Le nouveau montant du marché s'élève à 37 839,00 € HT.

7/ Lancement d'une consultation d'entreprises, en procédure adaptée, pour la réalisation de travaux d'aménagement intérieur du local situé place Ollivier à Contes et destiné aux activités d'animation du Relais Accueil Petite Enfance, sur la base d'un coût prévisionnel estimé à 11 600,00 € HT.

Information sur les arrêtés communautaires

1/ Délégation de fonction à Monsieur Joël Gosse, huitième vice-président, pour assurer les missions relatives au équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

2/ Délégation de fonction à Monsieur Stéphane Sainsaulieu, onzième vice-président, pour assurer les missions relatives à l'habitat et aux déplacements.

3/ Institution d'un bureau central de vote pour les élections des représentants du personnel au comité technique paritaire, le mardi 29 juin 2010, de 9h à 17h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

